

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 12 2021
Compte-rendu

L'an deux mil vingt et un et le dix décembre à 19h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric MEYER, le Maire.

Présents : M. Éric MEYER, Mme Touria CHARTIER, Mme Paula PIMENTEL, Mme Géraldine BAUGE, M. Jean Jacques NOTSECK, M. Jean Philippe GRIFFON, M. Guy REYNIER, Mme Annie GUERTON

Absents excusés :

M. Yves BECKER (donne pouvoir à M. Éric MEYER)

M. Christian POIRIER (donne pouvoir à Mme Sophie PORTEJOIE)

Secrétaire de séance : Jean Jacques NOTSECK.

1/. Le compte rendu de la séance du 25 Septembre 2021 est approuvé et signé

2/. PRIME DE FIN D'ANNÉE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une Prime de fin d'année aux employés communaux.

3/. OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et afin de permettre la continuité des projets de la commune.

DECIDE d'ouvrir les crédits en investissement à hauteur de ¼ du budget de 2021 avant le vote du budget primitif 2022.

4/. DROIT DE PRÉEMPTION EN ZONE CONSTRUCTIBLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant l'intérêt de pouvoir un droit de préemption afin de permettre la réalisation d'équipements et de projets d'intérêt collectif et la constitution de réserves foncières :

DECIDE d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (dites urbanisées) et leurs secteurs

5/. RÉAFFECTATION SUBVENTION PLAN DE RELANCE

Décide de réaffecter sur le plan de relance un devis de dos d'âne sur la traversée de boischambault ceci en remplacement du projet de clôture de parc pour enfant .

6/. SENTE PARCELLES 310 - 96 - 246

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le déplacement du parcours de la sente traversant la parcelle 96.

En effet, celle-ci traverse la parcelle de M. et Mme RENÉ en son milieu, dans l'intérêt de tous elle sera déplacée afin faire le contour (par l'intérieur) de la parcelle 96. Ceci sans perte de terrain pour la commune.

Les éventuels frais inhérents à la déclaration de ce déplacement au cadastre sont à la charge de M. et Mme RENÉ

7/. DONS DE TABLEAUX A LA MAIRIE PAR M. CALLY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le don de 2 tableaux (aquarelles) et 3 dessins à l'encre et accepte les dépenses afférentes à leur entretien. Ces tableaux représentent des paysages et des bâtisses de notre commune.

Le Conseil Municipal, remercie M. CAILLY pour ce don, témoignage de la vie de notre commune.

8/. AIDE EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer une aide d'urgence de 300 € à une personne du village en difficulté.

9/. QUESTIONS DIVERSES

- Bilan des réunions des habitants : Elles devront être renouvelées aux beaux jours
- Lampadaires de Boischampbault : En cours de réparation
- Fontenette : Le contrat rural a été instruit par le département. Sa présentation à la région a été reportée afin de bénéficier d'un nouveau dispositif de financement et permettra en principe d'adjoindre au projet une part d'enfouissement de ligne. Cela retarde le projet de 4 à 5 mois.
- Le Conseil Municipal approuve la démarche consistant à éventuellement diminuer la créance du SIRPP dans les proportions que le Maire juge nécessaire pour parvenir à un accord avec le SIRPP. Tout accord avec le SIRPP sera soumis à délibération

Clôture de la séance à 21h24

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,